



ABROGATION DU TRAITE EURATOM

Pour en finir avec un régime d'exception, qui freine le développement des énergies renouvelables



12 questions aux candidat-e-s aux élections européennes

Réponses de la liste

« La France Insoumise et Gauche Républicaine et socialiste »

De : argus-europe@lafranceinsoumise.fr [mailto:argus-europe@lafranceinsoumise.fr]

Envoyé : dimanche 19 mai 2019 17:24

À : AMANDINE LALANNE <amandine.lalanne@criirad.org>; CATHERINE DEL-PINO <catherine.delpino@criirad.org>

Objet : Réponse de la France insoumise à votre questionnaire

Bonjour,

Je vous remercie pour votre prise de contact. La sortie concertée du nucléaire a toujours été un élément-clé de notre programme politique. Veuillez trouver ci-après les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir.

Cordialement,

Le pôle programme pour les européennes de la France insoumise

1) Quels sont, selon vous, les enjeux majeurs de ce traité ? Quelles actions avez-vous incluses dans votre programme à ce sujet ?

Le traité Euratom a permis le développement de l'énergie nucléaire, qui nous a rendu de grands services, cependant elle devient de plus en plus dangereuse avec le vieillissement du parc nucléaire. Il faut se féliciter de l'absence d'accident, mais ne pas se leurrer sur les risques insensés que nous courrons. L'enjeu actuel est l'urgence de la transition vers les énergies renouvelables et sûres, il faut donc dissoudre ce traité et engager au plus vite la transition énergétique.

2) Contrairement à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créée pour 50 ans, aucune limitation de durée n'a été prévue pour la communauté européenne de l'énergie atomique. Pensez-vous que le traité Euratom soit adapté aux réalités de 2019, alors que de nombreux États membres de l'UE n'ont pas développé de programme électronucléaire ou ont décidé de l'arrêter ?

Le traité Euratom ne nous semble pas adapté aux enjeux contemporains. Comme vous le soulignez, il permet de faire la promotion du nucléaire aux frais des contribuables de pays non-nucléarisés. C'est une raison supplémentaire d'y mettre fin.

Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur le Radioactivité – CRIIRAD
29, cours Manuel de Falla - 26000 VALENCE
Tél : 04 75 41 82 50 - contact@criirad.org
www.criirad.org

REaction en Chaîne Humaine – RECH

Rouretard - 07800 GILHAC ET BRUZAC
Tél : 07 77 20 27 71 - contact-Rech@chainehumaine.fr
<http://chainehumaine.fr/category/association-r-e-c-h/>

Réponses de la liste « La France Insoumise et Gauche républicaine et socialiste »

3) C'est dans le cadre de ce traité destiné à favoriser le développement de l'industrie nucléaire (et non dans le cadre du traité de l'UE), que sont définies les normes de protection contre les dangers des rayonnements ionisants, subordonnant de fait les impératifs sanitaires aux intérêts de l'industrie nucléaire. Quelle est votre analyse de cette situation ?

Cette situation n'est pas acceptable. De manière générale nous souhaitons rétablir l'indépendance des organes en charge des normes de sécurité des citoyens européens en prévenant tout conflit d'intérêt. C'est encore plus vrai dans le cas de l'énergie nucléaire qui est particulièrement dangereuse, pour les travailleurs et pour les citoyens. Nous souhaitons la fin de l'évaluation par les pairs entre hauts-fonctionnaires au profit d'une directive contraignante en matière de sécurité nucléaire.

4) Sur toutes les décisions relatives à l'industrie, à la recherche nucléaires, aux impacts environnementaux et sanitaires des déchets et des rejets radioactifs ainsi qu'à la gestion des accidents nucléaires, le Parlement européen n'a qu'un rôle consultatif. Est-il acceptable que, sur des sujets aussi importants, le traité Euratom prive les députés du pouvoir normal de codécision dont ils disposent dans la procédure législative ordinaire ? Comment mettre fin à cette situation dérogatoire ?

La situation que vous soulignez est encore une fois inacceptable. Mettre fin au traité Euratom et réviser les traités européens comme nous le proposons permettra de redéfinir les compétences du Parlement Européen. Plus généralement nous souhaitons renforcer les pouvoirs du Parlement Européen afin de garantir une bonne représentation populaire.

5) Si vous étiez alerté-e sur des anomalies dans les dossiers scientifiques qui ont servi à l'élaboration de limites de contamination radioactive, quelle serait votre réaction ? Approuvez-vous celle de la députée Herranz Garcia qui déclarait en février 2015, en tant que rapporteur de la proposition de règlement fixant les limites de contamination des aliments « ... je pense que, en tant que députés, nous devons faire preuve d'humilité et rester en dehors du débat scientifique parce que nous ne sommes pas des scientifiques. Il faut faire confiance aux experts ». Comment garantir la fiabilité et l'indépendance des travaux d'expertises ?

Un certain nombre de révélations ont mis au jour la manière dont les intérêts privés parvenaient à influencer jusqu'au débat scientifique. La prudence est donc de mise. Il faut tout mettre en œuvre pour garantir l'indépendance des agences en charge du contrôle des médicaments, de l'alimentation et de l'environnement.

6) En temps normal, la limite de dose efficace définie pour le public est de 1 mSv/an pour l'impact cumulé de toutes les activités nucléaires. Selon les évaluations officielles, pour 100.000 personnes exposées à ce niveau de dose, on s'attend à terme à 17 (voire 34) cancers radio-induits. Trouvez-vous ce niveau de risque socialement et moralement acceptable ?

Nous prévoyons dans notre programme de réviser l'ensemble des règlements et directives qui fixent les normes de protection sanitaire et environnementale pour les fixer au plus haut niveau. S'il est possible d'abaisser l'effet épidémiologique des radiations alors il faut l'abaisser.

7) En situation accidentelle et post-accidentelle, il n'y a plus de limites contraignantes mais de simples références de dose, et les niveaux de risque autorisés sont très supérieurs à ceux qui sont normalement admissibles : jusqu'à 100 fois supérieurs pendant l'accident (100 mSv) et jusqu'à 20 fois supérieurs après

Réponses de la liste « La France Insoumise et Gauche républicaine et socialiste »

l'accident (20 mSv/an, sans limitation de durée, ce qui condamnera les victimes de l'accident à vivre en zone contaminée). Que pensez-vous de ce système de « protection » des citoyens européens ?

Ce système n'est bien évidemment pas satisfaisant. Il souligne incidemment le risque colossal que fait courir le nucléaire aux citoyens européens. Ce n'est pas une énergie sûre, et il faut engager au plus vite la sortie des énergies nucléaires. Nous proposons que soit mis en place un moratoire sur toute nouvelle centrale nucléaire.

8) La directive Euratom 2013-59 du 5/12/2013 autorise les États membres à recycler et à éliminer sans contrainte des matières radioactives dont l'activité ne dépasse pas certains seuils : de 100 Bq/kg (par ex. pour le plutonium 239) à 10 millions de Bq/kg (par ex ; pour le cobalt 58m). Des métaux contaminés, ou des objets fabriqués avec des métaux contaminés, peuvent ainsi être importés en France, à l'insu de tous, alors que cette pratique est illégale sur notre territoire. Quelles actions avez-vous prévu de mener pour supprimer cette autorisation ou, à défaut, pour garantir l'information et la protection des consommateurs français ?

Cette possibilité qui est laissée aux États de ne pas publier les informations relatives aux déchets nucléaires est dangereuse. Étant données les risques que font peser les déchets nucléaires sur la santé des citoyens il est inacceptable de ne pas les informer. Nous défendons la publication des informations sur l'enfouissement de ces déchets depuis 60 ans.

9) L'Europe, à travers le programme Horizon 2020 sur la période 2021 à 2027, a prévu de consentir des budgets très importants à Euratom et au projet ITER (8,5 Milliards d'Euros au total). Ces budgets sont presque équivalents aux budgets cumulés de l'alimentation, de l'agriculture, de la bio-économie et du développement des zones rurales (10 Milliards d'€). Considérez-vous que cette répartition des fonds européens soit justifiée ?

Non, elle ne l'est pas. Nous ne pouvons soutenir à la fois la dissolution d'Euratom et la persistance de budgets importants pour financer le nucléaire.

10) L'industrie nucléaire doit-elle continuer à bénéficier de financements spécifiques dans le cadre d'un traité pro nucléaire ou être traitée dans le même cadre institutionnel que les autres formes d'énergie ?

L'énergie nucléaire requiert une attention particulière, parce qu'elle est dangereuse et parce qu'il faut accompagner la transition pour les professionnelles du secteur. Cependant ces financements ne doivent pas servir à promouvoir plus de nucléaire, mais à engager la sortie de cette énergie.

11) Comptez-vous agir, et si oui comment, en faveur d'un vrai décollage des énergies renouvelables, bien moins polluantes et dangereuses que les technologies de l'atome, et dont les coûts ne cessent de baisser à l'inverse de ceux du nucléaire ?

Il faut engager un plan public d'investissement massif pour promouvoir les énergies renouvelables et arrêter toute subvention directes et indirectes aux énergies fossiles, ainsi qu'interdire toute nouvelle exploitation dans l'Union. Il faut également créer un Institut Public de recherche sur la transition énergétique.

Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur le Radioactivité – CRIIRAD
29, cours Manuel de Falla - 26000 VALENCE
Tél : 04 75 41 82 50 - contact@criirad.org
www.criirad.org

REaction en Chaîne Humaine – RECH
Rouretard - 07800 GILHAC ET BRUZAC
Tél : 07 77 20 27 71 - contact-Rech@chainehumaine.fr
<http://chainehumaine.fr/category/association-r-e-c-h/>

Réponses de la liste « La France Insoumise et Gauche républicaine et socialiste »

12) Les aides financières destinées au programme nucléaire du Royaume-Uni, et notamment aux EPR d'Hinkley Point dans le sud-ouest de l'Angleterre, doivent-elles être maintenues dans le contexte de la sortie des Britanniques du traité Euratom ?

Nous souhaitons l'arrêt de tout financement aux projets d'EPR.